



# Infor Anael Finance iSeries

## Règlements tiers

---

**© Copyright 2013 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

**Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

**Informations de publication**

Version : Infor Anael Finance iSeries version V3

Auteur : Infor

Date de publication : juillet 1, 2013

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	5
Pré-requis .....	5
Documents liés .....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 2 Mise à jour des fichiers de référence.....</b>	<b>9</b>
Banques.....	9
Tables de références.....	15
Catégorie de modes de règlements .....	18
Comptes externes .....	20
Textes .....	22
Incidence des zones du fichier Tiers.....	25
<b>Chapitre 3 Saisie des disponibilités .....</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre 4 Editions des disponibilités bancaires .....</b>	<b>35</b>
<b>Chapitre 5 Edition des règlements tiers.....</b>	<b>37</b>
Prise de paramètre .....	37
<b>Chapitre 6 Liste des règlements tiers à comptabiliser .....</b>	<b>45</b>
<b>Chapitre 7 Comptabilisation des règlements tiers.....</b>	<b>47</b>
<b>Chapitre 8 Sortie virements sur supports.....</b>	<b>51</b>



---

# À propos de ce manuel

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

## Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V3

## Pré-requis

Aucun

## Documents liés

Aucun

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1998	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : [www.infor.com/inforxtreme](http://www.infor.com/inforxtreme).

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

Ce traitement permet d'effectuer par lot les opérations de règlement des factures positionnées sur les comptes fournisseurs, les avoirs clients ou les mouvements comptabilisés sur les comptes individuels.

Exemple

Remboursement de notes de frais.

La sélection des mouvements est basée sur les renseignements mémorisés au niveau des écritures comptables par numéro de compte Tiers selon :

- Date d'échéance.
- Mode de règlement.
- Présence ou absence de code litige.
- Montant.

Les règlements peuvent s'effectuer sur plusieurs banques soit :

- Au choix de l'utilisateur.
- Automatiquement selon les plafonds de disponibilités pré-enregistrés, les plafonds demandés.

Le modèle de règlement Tiers d'Anael permet d'émettre :

- Des lettres d'accompagnement en Francs ou en devises.
- Des lettres-chèques relevés.
- Des Billets à Ordre relevés.
- Des relevés avec effets.
- Des virements sur support magnétique selon le format interbancaire.

L'émission des règlements précède la demande de génération et de comptabilisation des écritures comptables.

Ce modèle de règlement permet en outre des éditions telles que :

- Liste des chèques émis et comptabilisés.

Liste d'accompagnement des virements bancaires.





## Chapitre 2 Mise à jour des fichiers de référence

# 2

Le module '**Règlement Tiers**' faisant régulièrement appel à des valeurs contenues dans divers fichiers de référence, il est nécessaire de procéder préalablement à leur mise à jour.

### Banques

Pour chacune des banques de la société à partir de laquelle vous souhaitez émettre des règlements Tiers, les zones suivantes sont à mettre à jour :

#### ACCES à l'option

'Comptabilité Générale' > 'Base de Données' > 'Mise à Jour' > '**Banques**'

```
PAN070 - MISE A JOUR DES BANQUES - 10:20:03 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

TRI
-----
Critère de tri      1          1 = Banque
                   2          2 = Priorité

SELECTION
-----
Code banque        00          à 99
N° priorité         00          à 99

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F15=Chgt envir.
```

PAN070 - MISE A JOUR DES BANQUES - 10:20:26 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Afficher à partir de 00

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher 6=Imprimer TC=Type Cpte

Act	Banq.	Pté	Banque	Guichet	N° compte	Clé	Intitulé
—	<u>00</u>						
<u>2</u>	01	01	14906	00004	04039463000	37	CREDIT AGRICOLE
—	02	01	30004	00950	00000761033	53	BNP
—	03	03	17695	00900	04037505566	04	STE GENERALE
—	04	01	30004	00560	00002699837	82	CREDIT LYONNAIS
—	05	01	99999	99999	99999999998	47	BARCLAYS BANQUE

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

PAN070 - MISE A JOUR DES BANQUES - 10:20:53 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Code banque 01

N° priorité 01

Code banque 14906 Code guichet 00004 N° de compte 04039463000 37

Intitulé CREDIT AGRICOLE  
C.A.

N° émetteur 111111 Test dispo.  O  N

A suivre ... 01/02

03/ F1=Aide F9=Validation F12=Ecran précédent F22=Type Cpte

## N° priorité

Si la banque émettrice du règlement n'est pas implicitement demandée lors de la prise de paramètre de l'émission des règlements, toutes les banques sont sélectionnées dans l'ordre croissant de priorité.

### Exemple

Banque avec priorité '01' puis banque avec priorité '02'.

**Test dipo.**

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

'O' : Permet de contrôler la disponibilité affectée par échéance sur cette banque, lors de la demande de règlements.

'N' : Aucun contrôle ne sera fait.

```

PAN071      -   MISE A JOUR DES TYPES DE COMPTES   -   10:23:58 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Code banque 01 CREDIT AGRICOLE      Afficher à partir de __

  2=Réviser      4=Supprimer      5=Afficher

Act  Type compte      Devise Numéro compte  Libellé      Jal
---  ---
  2  01 BANQUE COMPTA..      512001      CREDIT AGRICOLE      B11
  05 CHEQUES      512001      CREDIT AGRICOLE      B01
  10 EFFETS      403000      EAP FOURNISSEURS FG      EAP
  15 TEST      403000      EAP FOURNISSEURS FG      EAP
  20 REGLT PAR VIREM      512001      CREDIT AGRICOLE      B01
  25 REMISE/BORDEREA      512001      CREDIT AGRICOLE      B01
  30 REMISE CHEQUE      512001      CREDIT AGRICOLE      B01
  40 FRS      403000      EAP FOURNISSEURS FG      EAP
  50 PRELEVEMENTS      512001      CREDIT AGRICOLE      B01

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

<sup>1</sup> Cf. Chapitre 'Saisie des Disponibilités'

PAN071 - MISE A JOUR DES TYPES DE COMPTES - 10:24:23 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Code banque 01 CREDIT AGRICOLE

Type de compte 01 BANQUE COMPTA.....>

Code devise \_\_\_\_

N° compte 512001 \_\_\_\_\_ BANQUE 01

Code journal B11 BQ 01 POUR TEST VT

*(paramètres donnés à titre d'exemple)*

03/ F1=Aide F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent

### **Type de compte**

L'ensemble de ces paramètres permettent de déterminer à chaque type de règlement émis une imputation comptable.

Chaque type référencé ci-dessous doit préalablement être créé en table de références '**BC**'.

6 codes possibles :

'**05**' : Règlements par chèques.

'**10**' : Règlements par effets ou BO.

'**15**' : Règlements par effets ou BO à vue.

'**20**' : Règlements par virements<sup>2</sup>.

'**40**' : Règlements par effets ou BO aux fournisseurs d'Immobilisations.

'**45**' : Règlements par effets ou BO à vue aux fournisseurs d'Immobilisations.

### **Code devise**

Zone facultative.

Elle permet seulement de distinguer une affectation comptable différente par code devise. Ce dernier est contrôlé dans la table de références '**DV**'.

Il n'est pas nécessaire de créer une correspondance pour toutes les devises utilisées. Dans ce cas, une ligne du même type sera créée sans le code devise.

### **N° de compte/sous-compte**

Zones obligatoires.

Elles correspondent au compte et sous-compte sur lequel la comptabilisation du règlement est effectuée, c'est à la contrepartie comptable du compte tiers réglé.

Elles sont contrôlées avec le plan comptable.

### **Code journal**

Zone obligatoire.

Il permet de centraliser l'écriture du règlement et doit être préalablement créé dans le fichier des journaux.

Il est à noter que le compte associé au journal dans ce fichier, est contrôlé à ce niveau, avec le compte saisi précédemment.

---

<sup>2</sup> Magnétiques ou lettres à la banque

## Type d'imprimés

Pour vous permettre de positionner le papier adéquat sur l'imprimante et de répondre à la question '**Monter papier type...**', lors de l'émission des types de paiement, il est préférable de distinguer par banque la zone suivante :

'CH' : Message pour règlements par chèques.

*Exemple* CH      BNP

Si aucune distinction (papier en-tête pour des sociétés différentes) n'est faite, il suffit au niveau des zones suivantes de renseigner comme suit :

'EP' : Message pour règlements par effets.

*Exemple* EFF      BNP

'BO' : Message pour règlements par BO.

*Exemple* BO      BNP

'LT' : Message pour règlements par lettres.

*Exemple* LET      BNP

'BQ' : Message pour règlements par virements.

*Exemple* BQE      BNP

## Tables de références

Avant tout, il est préférable de vérifier l'existence des tables décrites ci-dessous pour ne pas revenir dessus lors de la création des fichiers principaux.

Ces tables de références sont au nombre de '9' et concernent les codes suivants :

- 'BC'    Type de compte  
Les arguments imposés sont :
  - '05' : Règlements par chèques.
  - '10' : Règlements par effets ou BO.
  - '15' : Règlements par effets ou BO à vue.
  - '20' : Règlements par virements.
  - '40' : Règlements par effets ou BO<sup>3</sup>.
  - '45' : Règlements par effets ou BO à vue<sup>1</sup>.
- 'DV'    Codes Devises

---

<sup>3</sup> Fournisseurs d'Immobilisations

Ces derniers vous permettent si vous le souhaitez, de distinguer une imputation comptable lors des règlements Tiers, utilisée lors des différents programmes de saisie.

- **'RG'** Mode de Règlement

Ces codes peuvent être utilisées comme critère de sélection dans l'application des règlements tiers, puisque, rappelons-le, il figure au niveau de chaque écriture comptable d'un Tiers.

- **'CM'** Catégorie de mode de règlement

Cette catégorie regroupe plusieurs modes de règlements. Car, lors de l'émission des règlements, il vous est proposé une sélection soit sur un mode de règlement, soit sur une catégorie de mode de règlement<sup>4</sup>.

- **'TX'** Type de Texte

Le type de texte permet une rédaction de textes personnalisés en fonction des titres de paiement émis. Les arguments imposés sont :

'B' : Règlements par BO.

'C' : Règlements par chèques.

'E' : Règlements par effets.

'L' : Règlements par lettres<sup>5</sup>.

'V' : Règlements par virements<sup>6</sup>.

- **'L1'** Code Langue

Mémorisé dans la fiche Tiers, il permet de personnaliser, par une traduction, un texte d'accompagnement lors de l'émission du règlement de ce dernier.

---

<sup>4</sup> Cf. Chapitre '**Mise à jour des catégories de modes de règlements**'

<sup>5</sup> Relevé Tiers et lettre destinée à la banque pour ordre de virement

<sup>6</sup> Lettre d'information au tiers consécutive à un ordre de virement - Cf. Chapitre '**Textes**'



Exemple des codes langues

Arguments	Libellés
ALL	ALLEMAND
ANG	ANGLAIS
ESP	ESPAGNOL

- **'EB'** Code Etablissement  
Si l'on gère les établissements, définir dans cette table tous les établissements gérés par Anael.  
Ce code est utilisé comme critère de sélection dans les règlements Tiers et permet la comptabilisation de ces règlements par établissement, via les comptes externes.
- **'VT'** Code Ventilation de Trésorerie  
Permet la ventilation des écritures de banque par nature de Dépenses/Recettes.

Exemple

'01' : Règlements Fournisseurs.

'02' : Règlements des avoirs clients.

'03' : Note de frais.

- **'OB'** Code Opération Bancaire  
Ces arguments correspondent au code interbancaire utilisé par le module **'Rapprochement bancaire'**.

Exemple

'01' : Chèques émis.

'39' : Impayés.

## Catégorie de modes de règlements

### ACCES à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Paramètres' > 'Mise à Jour' > 'Catégories de Mode de Règlements'

PAN130 - MAJ DES CATEGORIES DE MODE DE REGLT - 10:54:34 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

SELECTION

Catég. de mode de reglt \_ à 99

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F15=Chgt envir.

PAN130 - MAJ DES CATEGORIES DE MODE DE REGLT - 10:54:54 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Afficher à partir de \_

2=Réviser 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher

Act Catégorie de mode de reglt. Modes de rglt.

_	_	
_	CH CHEQUE	CH
_	EC ECRITURE COMPTABLE	BO TR EM
_	TM TRAITE MAGNETIQUE	BO TR EM
<u>2</u>	TP TRAITE PAPIER	BO TR EP EM
_	TR TOUS	CH BO TR
_	01 LCR SOUMISE	TR EM
_	02 BILLET A ORDRE	BO
_	33 TEST CATEG. AVEC RGT	VT CH

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent

PAN130 - MAJ DES CATEGORIES DE MODE DE REGLT - 10:55:29 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Catégorie TP TRAITE PAPIER

Mode de règlement :

<u>BO</u>	BILLET A ORDRE	<u>TR</u>	TRAITE
<u>EP</u>	EFFET PAPIER	<u>EM</u>	EFFET MAGNÉTIQUE + TRAITE
—		—	
—		—	
—		—	
—		—	
—		—	
—		—	
—		—	

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent

Dans une catégorie sont mémorisés plusieurs modes de règlements, et ce pour limiter le nombre de traitements des règlements Tiers.

Exemple

Fournisseur 'A' avec mode règlement ⇨ 'TA'<sup>7</sup>.

Fournisseur 'B' avec mode règlement ⇨ 'TN'<sup>8</sup>.

Dans une catégorie de mode de règlement 'EF', on mémorise les deux modes de règlements 'TA' et 'TN'.

Pour éviter de lancer un traitement de règlements pour chacun des modes de règlements 'TA' et 'TN', il est possible de ne lancer qu'un seul traitement en faisant référence à la catégorie 'EF'.

<sup>7</sup> Traite acceptée

<sup>8</sup> Traite non acceptée

## Comptes externes

### ACCES à l'option

'Comptabilité Générale' > 'Paramètres' > 'Mise à Jour' > '**Comptes Externes**'

```
PAN450      - MISE A JOUR DES COMPTES EXTERNES -      11:03:10 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 950  1/01/95 à  30/09/95

Table      CE LIBELLES N° D'ORDRE      Afficher à partir de 000

l=Choisir

Act  N° ordre  Libellé
-----
1  >  001     ESCOMPTE
__  >  002     TVA S/ESCOMPTE
__  >  003     GAIN DE CHANGE
__  >  004     PERTE DE CHANGE
__  >  005     PROFIT ECART REGLT
__  >  006     PERTE ECART DE REGLT
__  >  008     INTER ETS
__  >  009     TVA EUROPEENNE DEBIT
__  >  010     TVA EUROPEENNE CREDIT

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F15=Chgt envir.
```

```
PAN450      - MISE A JOUR DES COMPTES EXTERNES -      11:03:51 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO      Exercice 950  1/01/95 à  30/09/95

N° Ordre 001 ESCOMPTE

_____SELECTION_____

Zone      _____ à  99999999999999999999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F12=Ecran précédent
```

```

PAN450      -   MISE A JOUR DES COMPTES EXTERNES   -   11:11:55 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO           Exercice 950  1/01/95 à  30/09/95

N° Ordre 001 ESCOMPTE           Afficher à partir de _____

  2=Réviser      4=Supprimer      5=Afficher      6=Imprimer

Act  Zone           Compte Ss-Compte Libellé           Stat1 Stat2
---  ---           -----
_    _____           665000           ESCOMPTES ACCORDES RA
_    _____           765000           ESCOMPTES OBTENUS RA
 2   401000           765000           ESCOMPTES OBTENUS RA
_    410000           665000           ESCOMPTES ACCORDES RA
_    411000           665100           ESCOMPTES ACCORDES RA
_    411100           765000           ESCOMPTES OBTENUS RA

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

```

PAN450      -   MISE A JOUR DES COMPTES EXTERNES   -   11:13:08 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO           Exercice 950  1/01/95 à  30/09/95

N° Ordre 001 ESCOMPTE

Zone           411100

Compte   765000 _____ ESCOMPTES OBTENUS RA

Code stat.  _  _

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F4=Recherche F9=Validation F10=Imput. anal. F12=Ecran précédent
    
```

Les paramètres renseignés dans les comptes externes sont exploités par la comptabilisation automatique :

- Des escomptes déduits sur règlement.

- De la TVA sur escomptes déduits.
- Des écritures inter-établissement, si l'on gère les établissements.

'001' : Compte d'escompte<sup>9</sup>.

Le résultat du calcul de l'escompte est déduit automatiquement des règlements Tiers si l'option '**Génération automatique de l'escompte**' est retenue.

Exemple

Compte sur lequel on effectue les règlements	Compte d'escompte
401000	765000
404000	765000

'002' : Compte de TVA sur escompte déduit.

Exemple

Compte sur lequel on effectue les règlements	Compte d'escompte
401000	445660

Pour les numéros d'ordre '001' et '002', le compte général du Tiers payé sera renseigné à partir de la 4<sup>ème</sup> position.

Renseignez éventuellement le sous-compte, les références statistiques et analytiques selon le paramétrage du plan comptable.

'008' : Compte inter-établissement<sup>10</sup> avec passage d'écriture sur compte de liaison.

A différencier en précisant le code établissement à partir du 10<sup>ème</sup> caractère de la zone.

Précisez le numéro de compte de liaison de l'établissement et éventuellement les références statistiques et analytiques selon le paramétrage du compte de liaison au plan comptable.

Ce paramètre permet de générer les écritures dans les comptes de liaison en automatique si un établissement règle les tiers d'un autre établissement.

## Textes

Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Paramètres' > 'Mise à Jour' > '**Textes**'

---

<sup>9</sup> Le résultat du calcul de l'escompte est déduit automatiquement des règlements Tiers si l'option '**Génération automatique de l'escompte**' est retenue.

<sup>10</sup> A ne renseigner que si l'on gère les établissements

```

PAN120      -      MISE A JOUR DES TEXTES      -      11:15:01 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

                                     SELECTION
-----

Type          -          à      9

Langue        -          à      999

Lettre        00        à      99

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F15=Chgt envir.
    
```

```

PAN120      -      MISE A JOUR DES TEXTES      -      11:15:40 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

                                     Afficher à partir de      00

2=Réviser    3=Copier    4=Supprimer    5=Afficher    6=Imprimer

Act  Type          Langue          Lettre
-----
- - - - 00
2  B BAO          00
-   C CHEQUES      00
-   E EFFETS        00
-   1 RELANCE       01
-   1 RELANCE       02
-   1 RELANCE       03
-   2 RELANCE D ACCEPTATION  01
-   3 RELEVÉ        00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide  F3=Fin  F5=Réafficher  F6=Créer  F12=Ecran précédent
    
```

PAN120	-	MISE A JOUR DES TEXTES	-	11:15:58	Le	3/10/95
<b>Société</b> 03011 STE PRESYS DEMO						
<b>Type</b> B BAO						
<b>Langue</b>						
<u>Texte Haut</u>						
<u>Veillez trouver ci-joint un billet à ordre en règlements des factures</u>						
<u>détaillées ci-dessous :</u>						
_____						
_____						
_____						
_____						
_____						
 <i>(paramètres donnés à titre d'exemple)</i>						
03/ F1=Aide F9=Validation F12=Ecran précédent						

Cette option permet de rédiger des textes personnalisés par type de règlement émis.

A chaque type de règlement émis est associé un type de texte<sup>11</sup>.

Vous pouvez, en outre, associer un code langue à chaque type de texte. En relation avec celui mentionné dans la fiche Tiers, ceci offre la possibilité de personnaliser toute la correspondance étrangère.

---

<sup>11</sup> Argument de la table de références 'TX'



### **Type**

5 codes possibles :

‘**B**’ : Règlement par BO.

‘**C**’ : Règlement par chèques.

‘**E**’ : Règlements par effets.

‘**L**’ : Règlements par lettres.

‘**V**’ : Règlements par virements.

### **Langue**

Permet lors de l’édition des règlements Tiers, d’associer en fonction du code langue renseigné au niveau du Tiers, le texte correspondant.

### **Lettre**

Zone à ne pas renseigner.

Elle ne concerne que les textes de ‘**Relances**’.

### **Texte haut**

Sept lignes de texte de 75 caractères sont disponibles pour chaque type de lettre.

## Incidence des zones du fichier Tiers

### Accès à l’option

‘Comptabilité Tiers’ > ‘Base de Données’ > ‘Mise à Jour’ > ‘**Tiers**’



PAN050 - MISE A JOUR DES TIERS - 11:26:31 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Séquence CLIFOU CLIENT/FOURNIS N° ordre séq. CLIFOU CLIENT/ FOURNISSEUR

Tiers 1002 N° ordre tiers FOURNI FOURNISSEURS

Raison sociale DUMEZ

Mot directeur DUMEZ

Nom DUMEZ

Adresse rue 1 13 BOULEVARD NATIONAL

Adresse rue 2 BP 1306

Adresse rue 3 \_\_\_\_\_

Code postal 69AY3D Ville LONDRE

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Télex \_\_\_\_\_

SIREN 000000000 SIRET 00000

Pays GB GRANDE BRETAGN Langue \_\_\_\_\_ Export N (O/N)

A suivre ... 01/02

03/ F1=Aide F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent

PAN050 - MISE A JOUR DES TIERS - 11:26:42 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Séquence CLIFOU CLIENT/FOURNIS N° ordre séq. CLIFOU CLIENT/ FOURNISSEUR

Tiers 1002 N° ordre tiers FOURNI DUMEZ

Compte de regroupement N (O/N) 410000 REG1 TIERS DE REGROUP 01

Compte factoring 000000 \_\_\_\_\_

Compte de liaison 000000 \_\_\_\_\_

Regroupement client FE \_\_\_\_\_

Centre de correspondance C 2 2

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Fin 02/02

03/ F1=Aide F4=Recherche F9=Validation F12=Ecran précédent

Mise à jour des fichiers de référence

```

PAN050      -      MISE A JOUR DES TIERS      -      11:28:55 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
(paramètres donnés à titre d'exemple)
Séquence CLIFOU CLIENT/FOURNIS      Afficher à partir de _____

2=Réviser      3=Copier      4=Supprimer      5=Afficher      6=Imprimer
AC=Adr. Compl.  BN=Bloc Note  DB=Dom. Banc.  KL=Kleps      TE=Tiers Eur
Act Tiers      Raison sociale      C.P.      Ville      N° ord
-----
  TVN TVA NON SOUMIS      CLIFOU
  TVO TVA SOUMIS O      CLIFOU
  TV1 TEST TVA CLIENT 1      CLIENT
  REG1 TIERS DE REGROUP 01      75000      PARIS      CLIFOU
  STAT STAT      CLIFOU
  1001 FRANCILIENNE DE CONFORT      75001      PARIS      FOURNI
  DE 1002 DUMEZ      69AY3D      LONDRE      FOURNI
  1003 FRIGOCLIMA      77000      MELUN      FOURNI
  2001 TUTTI QUANTI      78000      VERSAILLES      CLIFOU
  2002 OBJECTIF SANTE      88000      AMIENS      CLIFOU
  2003 HENKEL FRANCE      130000      MARSEILLE      CLIFO +

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

```

PMC052      -      MISE A JOUR DES DOMICILIATIONS BANC. -      11:28:36 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Tiers CLIFOU      1002 DUMEZ      Afficher à partir de 00

2=Réviser      3=Copier      4=Supprimer      5=Afficher

Act Pté Banque Guichet Compte      Rib Référence tiré
-----
  00
  2 01 14906 00004 04039463000 37 1

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent
    
```

**Code langue**

Zone facultative.

Table de références 'L1'.

Il permet la personnalisation du bordereau de règlement en langue étrangère.

**Mode de règlement**

Table de références '**RG**'.

Il est propositionné à l'appel du compte Tiers en saisie. Il reste néanmoins modifiable.

**Banque de règlement**

Zone facultative.

Elle doit exister au fichier des Banques.

Ce code permet d'attribuer implicitement la banque sur laquelle sera émis le règlement au Tiers.

**% d'escompte**

Zone facultative.

Ce taux permet de déduire automatiquement l'escompte du total règlement.

Le montant de TVA sur escompte est calculé lors de cette opération ainsi que leurs respectives écritures comptables imputées selon le paramétrage dans les comptes externes.

**Domiciliation bancaire du Tiers**

Il est possible de mémoriser plusieurs domiciliations Tiers.

La banque de priorité '**01**' est sélectionnée par défaut.



## Chapitre 3 Saisie des disponibilités

# 3

### Accès à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > '**Saisie des Disponibilités**'

PRT020 - MAJ DES DISPONIBILITES BANCAIRES - 12:31:20 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Afficher à partir de 00

1=Choisir

Act	Bang.	Pté	Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Intitulé
<u>1</u>	>	01	01	14906	00004	04039463000	37 CREDIT AGRICOLE
—	>	02	01	30004	00950	00000761033	53 BNP
—		03	03	17695	00900	04037505566	04 STE GENERALE
—		04	01	30004	00560	00002699837	82 CREIDT LYONNAIS
—		05	01	99999	99999	99999999998	47 BARCLAYS BANQUE

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F15=Chgt envir.

Saisie des disponibilités

PRT020 - MAJ DES DISPONIBILITES BANCAIRES - 12:33:09 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Banque 01 CREDIT AGRICOLE

SELECTION

---

Date d'échéance 00 00 0000 à 99 99 9999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F12=Ecran précédent

PRT020 - MAJ DES DISPONIBILITES BANCAIRES - 12:34:28 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Banque 01 CREDIT AGRICOLE Afficher à partir de 00 00 0000

2=Réviser 4=Supprimer 5=Afficher

Act	Date d'échéance	Montant disponible
—	00 00 0000	
—	31 12 1994	1,00
—	10 07 1995	4000000,00
—	30 09 1995	10000000,00
<u>2</u>	31 12 1995	1000000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

02/ F1=Aide F3=Fin F5=Réafficher F6=Créer F12=Ecran précédent



```

PRT020      - MAJ DES DISPONIBILITES BANCAIRES -      12:36:14 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Banque 01 CREDIT AGRICOLE

Date d'échéance      31 11 1995

Montant disponible      1000000,00

Montant affecté

Reste à affecter      1000000,00

(paramètres donnés à titre d'exemple)

03/ F1=Aide F9=Validation F12=Ecran précédent

```

Une disponibilité est une '**Enveloppe prévisionnelle de dépenses**' affectée aux règlements Tiers, et ce par banque et :

- Par date d'échéance pour les règlements par effets ou BO.
- Par date d'émission pour les règlements par virements, chèques ou lettres.

Les opérations de saisie et mise à jour se font de façon interactive.

### Banque

Il doit exister au fichier des banques.

### Date d'échéance<sup>12</sup>

Elle doit être renseignée sous la forme :

'**JJMMAAAA**'<sup>13</sup> : Date bien précise.

'**MMAAAA**'<sup>14</sup> : Mois donné.

En mode '**Création**', saisissez le montant de disponibilité affecté pour la banque et l'échéance correspondante.

En mode '**Modification**', la valeur saisie se substitue à la valeur précédemment renseignée, sans toutefois être inférieure au montant déjà affecté.

### Montant affecté

<sup>12</sup> Ou date d'émission

<sup>13</sup> '**JJMMAAAA**' ⇒ Jour Mois Année

<sup>14</sup> '**MMAAAA**' ⇒ Mois Année

Il correspond à la valeur des règlements déjà émis sur cette banque et pour cette échéance.

**Reste à affecter**

Il représente le reliquat disponible pour émettre des règlements sur cette banque et uniquement à cette échéance.

Ces deux dernières zones ne sont pas accessibles à l'utilisateur. Elles sont uniquement mise à jour lors de l'émission des règlements Tiers définitifs.

## Chapitre 4 Editions des disponibilités bancaires

# 4

### ACCES à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > '**Liste des Disponibilités**'

```
PRT025 - LISTE DES DISPONIBILITES BANCAIRES - 12:45:30 Le 3/10/95
Société 03011 STE PRESYS DEMO Exercice 950 1/01/95 à 30/09/95

SELECTION

Banque 00 à 99
Echéance 00 00 0000 à 99 99 9999

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide F3=Fin F15=Chgt envir. F16=Multi-Soumissions
```

Appuyez sur '**Entrée**', puis sur la touche de fonction **F9** pour valider votre demande.

Ce traitement propose l'édition :

- Des montants disponibles.
- Des montants affectés.
- Du reste à affecter.  
par banque et par date d'échéance.

**Banque début/fin**

**Echéance début/fin**

Dans le cas où ces zones de sélection ne sont pas renseignées, toutes les banques et tous les montants disponibles par échéances sont édités.

**Exemples d'édition**

### Prise de paramètre

#### **N° demande**

Il est possible de rappeler la prise de paramètres d'un traitement préalablement effectué en provisoire (ou définitif).

Le numéro de demande prépositionné correspond au numéro du dernier traitement effectué.

S'il s'agit d'un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur '**Entrée**', le système incrémente la zone de '+ 1'.

#### **Etablissement**

Si l'on gère les établissements, inscrire le code de l'établissement payeur.

#### **Date d'émission**

Cette date imprimée sur tous les titres de paiements est exploitée lors du contrôle des disponibilités pour les règlements de type :

- Virements.
- Chèques.
- Lettres.

Si l'option du fichier de la banque de règlement '**Test disponibilité**' est à '**O**'<sup>15</sup>.

#### **Date et heure**

Prépositionnée à la date et heure du jour machine, cette indication peut être modifiée.

Elle permet d'exclure du traitement, tous les mouvements comptabilisés après cette limite.

#### **Type de règlement**

Cette zone correspond à l'émission du titre de paiement souhaité :

'**B**' : Billet à ordre.

'**C**' : Chèque.

'**E**' : Effet.

---

<sup>15</sup> '**O**' ⇒ Oui

‘L’ : Lette à la banque<sup>16</sup>.

‘V’ : Virement sur support magnétique ou non avec copie à la banque.

### **Mode de règlement<sup>17</sup>**

Ce paramètre permet d’associer au type de règlement le mode correspondant ou non à une catégorie de mode de règlement (regroupement de plusieurs modes de règlements).

La catégorie ‘**Modes de Règlements**’ doit exister en table de références ‘**CM**’.

### **Code banque**

Banque sur laquelle les titres de paiement sont émis.

Deux possibilités sont offertes :

- **La zone est renseignée**

Dans ce cas, le code banque saisie doit exister au fichier des banques.

Les règlements ne sont effectués que sur cette banque dans les limites de disponibilités accordées au niveau de cette dernière si l’option ‘**Test Disponibilité**’ est à ‘**O**’<sup>18</sup>.

**Si le code banque de règlement mémorisé sur la fiche du Tiers est différent de ce code, le règlement de ce tiers ne sera pas effectué.**

- **La zone n’est pas renseignée**

Les banques sont sélectionnées en fonction de leurs priorités et de leurs montants de disponibilité si un test est demandé.

Si aucun test de disponibilité n’a été demandé, la banque de priorité ‘**01**’ est sélectionné.

#### Exemple

Banque ‘**04 BNP**’ : Priorité ‘**01**’.

Banque ‘**01 SG**’ : Priorité ‘**02**’.

Banque ‘**02 CL**’ : Priorité ‘**03**’.

Si une banque de règlement est renseignée sur la fiche Tiers, le règlement ne sera émis que sur cette banque.

### **Type/N° de compte**

3 codes possibles :

‘**C**’ : Clients<sup>19</sup>.

‘**F**’ : Fournisseurs.

‘**I**’ : Individuels.

---

<sup>16</sup> Utilisé pour les virements en devises

<sup>17</sup> Ou catégorie de modes de règlements

<sup>18</sup> ‘**O**’ ⇒ Oui

<sup>19</sup> Règlement des avoirs

### Comptes/Sous-compte début/fin

Si non renseignées, les valeurs prépositionnées sont celles référencées dans les catégories de comptes généraux :

‘**LF**’ : Fournisseurs<sup>20</sup>.

‘**LC**’ : Clients<sup>2</sup>.

‘**LI**’ : Individuels<sup>2</sup>.

#### REMARQUE

Si ces catégories particulières de limite n’existent pas, les bornes seront alimentées par défaut de ‘**401000**’ à ‘**409999**’.

#### Devise

Ce paramètre permet la sélection des règlements :

- En francs ou monnaie du pays d’origine d’Anael<sup>21</sup>.
- En devises<sup>22</sup>.

Le programme sélectionne uniquement les Tiers dont le montant à régler est valorisé en devises.

Le titre de paiement est libellé dans la devise correspondante et la lettre d’accompagnement est libellée dans la langue du Tiers à la condition que le code langue soit renseigné sur sa fiche.

Ce code ‘**2**’ n’est pas autorisé si le type de règlement est égal à ‘**V**’<sup>23</sup>. Il n’existe pas actuellement de normalisation interbancaire pour les virements magnétiques libellés en devises. Utilisez, dans ce cas, un règlement de type ‘**L**’<sup>24</sup>.

- En francs et en devises<sup>25</sup>

Non autorisé pour un type de règlement égale à ‘**V**’.

Sélection des montants libellés en francs et en devises.

#### Traitement par établissement<sup>26</sup>

Zone à renseigner par ‘**Oui**’ ou par ‘**Non**’.

‘**O**’ : Génère autant de règlements que d’établissements sur lesquels sont sélectionnés les mouvements à régler.

‘**N**’ : Génère un seul règlement pour plusieurs établissements.

<sup>20</sup> Limites

<sup>21</sup> Code ‘**1**’

<sup>22</sup> Code ‘**2**’

<sup>23</sup> ‘**V**’ ⇒ Virements

<sup>24</sup> ‘**L**’ ⇒ Lettre à la banque

<sup>25</sup> Code ‘**3**’

<sup>26</sup> Si l’on gère les établissements

### **Sélection établissement<sup>1</sup>**

Cette zone permet de choisir un seul établissement<sup>27</sup> sur lequel le système sélectionne les mouvements à régler.

### **Echéance limite pour A VUE**

Zone obligatoire.

Elle permet de libeller les effets '**A VUE**' pour toutes les échéances antérieurs à cette date.

**Toutes les échéances inférieures à cette date sont transformées en échéance 'A VUE'.**

### **Echéance à sélectionner**

Renseignez les limites mini et maxi des échéance Tiers à régler.

### **Echéance limite pour AVOIR**

Cette zone permet de renseigner une date limite d'échéance des '**avoirs**' à sélectionner.

### **AVOIRS à déduire par échéance**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

Conséquence du choix si l'échéance est renseignée sur l'Avoir.

'**O**' : L'avoir est déduit à échéance si un montant de factures permet le recouvrement. Dans l'impossibilité, recherche des échéances suivantes afin de trouver un montant de factures permettant la déduction de l'avoir.

'**N**' : L'avoir est déduit de la ou les premières factures sélectionnées.

### **Montant mini pour un règlement**

Cette zone permet d'exclure les règlements dont le montant pour une échéance est inférieur.

### **Montant maxi pour un règlement**

ou '**999999999**' si par de limite maxi.

### **Décalage échéance si hors limite**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

En liaison avec la zone '**Montant mini pour un règlement**', si celle-ci est renseignée, permet de reporter le montant d'une échéance sur l'échéance suivante.

### **Montant maximum des règlements**

Précisez le montant total des règlements autorisés par ce traitement, ou '**999999999**' si pas de limite maxi.

### **REMARQUE**

Entre tous les tests effectués :

- Disponibilités.
- Montant mini et maxi pour un règlement.

---

<sup>27</sup> Ou '\*\*' pour tous



- Montant total des règlements.

Le programme limite le traitement à la valeur la plus faible renseignée dans ces bornes.

#### **Génération escompte automatique**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'**O**' : Si le pourcentage d'escompte est renseigné sur la fiche du Tiers, le programme déduit du règlement, le montant de l'escompte calculé.

'**N**' : Pas de déduction d'escompte.

#### **Tiers à régler si débiteur**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

#### **TIRAGE DEFINITIF**

'**N**' : Edition d'une proposition de règlement sur papier standard présenté comme suit :

- Proposition des règlements à émettre par type de paiement.
- Liste des règlements non proposés pour diverses causes :
  - Plus de disponibilités.
  - Règlements hors limites définis dans la prise de paramètres<sup>28</sup>.
  - Un code banque renseigné au niveau du Tiers est différent du code banque sélectionné dans la prise de paramètres.
  - Les paramétrages des journaux ne sont pas corrects<sup>29</sup>.
- La liste des disponibilités tenant le compte de cette proposition.

#### **La mise à jour des disponibilités n'est pas actualisée lors d'un tirage provisoire.**

'**O**' : Comme pour un tirage provisoire le programme édite

- La liste des règlements émis par type de paiement.
- La liste des règlements non émis pour les mêmes causes décrites ci-dessus.
- La liste des disponibilités<sup>30</sup>.

Cette édition est complétée par :

- L'émission d'une lettre de règlement au tiers complétée selon le cas par le titre de paiement en pied du document.
- L'émission d'un ordre de virement papier à la banque pour un type de règlement égal à '**L**'.

#### Exemple

Ordre de virement en devises.

<sup>28</sup> Montant minimum/maximum

<sup>29</sup> La cause est précisée

<sup>30</sup> Le montant affecté et reste à affecter sont mis à jour par le tirage définitif

Le chargement dans un fichier de travail des virements magnétiques.

Ces enregistrements seront transcrits sur support magnétique par le programme '**Sortie Virement sur Support**'.

### **Génération des écritures**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.

'**O**' N'est autorisé que si le paramètre '**Tirage définitif**' est égal à '**O**'.

Cette option génère automatiquement les écritures comptables dans un fichier d'attente.

Les imputations sont recherchées en fonction des types de paiement émis, du type de compte renseigné au niveau des banques pour la contrepartie des écritures.

'**N**' : Pas de comptabilisation automatique des règlements émis.

### **Code folio**

A renseigner si vous être en tirage définitif.

Indiquez, par exemple, vos initiales qui seront reproduites sur le journal des écritures '**Batch**'.

### **Chrono**

Renseignez un numéro de chrono d'écritures.

Ce numéro ne sera pas retenu si au niveau du journal, il est affecté automatiquement '**Mensuel**' ou '**Annuel**'.

### **'VT'**

Zone à renseigner si le paramètre '**Opération Bancaire**' du fichier '**Société**' est égal à '**O**' ou '**D**'.

Cette zone permet la ventilation des écritures de banque par nature des Recettes/Dépenses.

### **'OB'**

A renseigner si le paramètre '**Opération Bancaire**' du fichier '**Société**' est égal à '**R**' ou '**D**'.

Elle permet le rapprochement bancaire.

### **Code loi bancaire**

A renseigner si l'option '**Trésorerie**' du fichier '**Société**' est égal à '**O**'<sup>31</sup>.

Il correspond au code flux bancaire mis à jour dans le module '**Gestion en date de valeur**'.

Il peut ne pas être renseigné si la date de valeur est renseignée.

### **Date de valeur**

Zone à renseigner si l'option '**Trésorerie**' du fichier '**Société**' est égal à '**O**'<sup>1</sup>.

La date de valeur peut ne pas être renseignée si le code '**Loi Bancaire**' est renseigné.

En complément des paramètres de sélection décrits dans ce chapitre, le programme ne sélectionne pas le mouvement Tiers si :

- Le mouvement est affecté d'un code litige compris entre 2 et 29.

---

<sup>31</sup> '**O**' ⇒ Oui

- Un mouvement d'un compte sélectionné est affecté d'un code litige compris entre 3 et 39, le tiers est exclu du traitement.
- Les mouvements ont déjà fait l'objet d'un règlement. Le numéro d'affectation<sup>32</sup> de la ligne d'écriture réglée est affecté d'un code 'RGT\*\*\*\*\*'.
- Les mouvements sont lettrés.

**Exemple d'édition d'un tirage provisoire par chèque**

**Exemple d'édition d'un tirage définitif par chèques**

**Exemple d'édition d'un tirage provisoire par billet à ordre**

**Exemple d'un tirage définitif par Billet à Ordre**

**Exemple d'édition d'un tirage provisoire par virement**

**Exemple d'édition d'un tirage définitif par virement**

---

<sup>32</sup> 'DAFFEC1'



## Chapitre 6 Liste des règlements tiers à comptabiliser

# 6

### ACCES à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > '**Liste des règlements à comptabiliser**'

```
PRT250      - LISTE DES REGLEMENTS A COMPTABILISER -      13:32:18 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
Etab.    ___

          Tri : 1 1 - N° de compte tiers
                2 - N° de lettre

(paramètres donnés à titre d'exemple)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F4=Recherche  F15=Chgt envir.  F16=Multi-soumissions
```

Cet état présente un compte-rendu des règlements Tiers à comptabiliser par type de règlement et par banque.

Le code établissement à sélectionner est égal à l'établissement payeur.

Les renseignements imprimés sont :

- Le compte et sous-compte du tiers.
- Le nom du Tiers réglé.

- Le numéro de lettre<sup>33</sup> dont il sera fait référence lors de la sélection des règlements à comptabiliser.
- La date d'émission à rappeler dans la sélection des règlements Tiers à comptabiliser.

**Exemple d'édition**

---

<sup>33</sup> Ou numéro de règlement émis

# Chapitre 7 Comptabilisation des règlements tiers

# 7

## ACCES à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > '**Comptabilisation des règlements**'

PRT300 - COMPTABILISATION/SUPPRESSION DES REGLEMENTS - 13:37:34 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. \_\_\_\_

SELECTION \_\_\_\_\_

Date d'émission        00 00 00

AUTRES CRITERES \_\_\_\_\_

Type traitement        \_ (C=Comptabilisation S=Suppression)

Chèque                N (O/N)

Total banque (Vir/Prél.) N (O/N)

*(paramètres donnés à titre d'exemple)*

01/ F1=Aide F3=Fin F4=Recherche F15=Chgt envir.

PRT300 - COMPTABILISATION/SUPPRESSION DES REGLEMENTS - 14:33:49 Le 3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO

Etab. 01 GARCHES R D

Date d'émission 01 01 95 Chèque 0 (O/N) Total à la banque (Vir/Prél.) N

NUMEROTATION ET COMPTABILISATION

(paramètres donnés à titre d'exemple)

Lig	Bq	Début de la série				Fin de la série			
		N°Chèque	N°Lettre	N° Compte Tiers	N°Chèque	N°Lettre	N° Compte Tiers		
001	00	0000000		000000	0000000		000000		
002	00	0000000		000000	0000000		000000		
003	00	0000000		000000	0000000		000000		
004	00	0000000		000000	0000000		000000		
005	00	0000000		000000	0000000		000000		
006	00	0000000		000000	0000000		000000		
007	00	0000000		000000	0000000		000000		
008	00	0000000		000000	0000000		000000		
009	00	0000000		000000	0000000		000000		
010	00	0000000		000000	0000000		000000		
011	00	0000000		000000	0000000		000000		

02/ F1=Aide F12=Ecran précédent

Par ce programme, le système génère la comptabilisation des règlements Tiers dans le fichier des écritures 'Batch'. Avant ce traitement, les écritures sont stockées dans un fichier d'attente d'où elles peuvent être supprimées en cas d'annulation du traitement.

### Code établissement

Indiquez le code établissement payeur.

### Date d'émission

### Chèques

'O'<sup>34</sup> : Amène sur une image écran dont les renseignements demandés sont :

- \* Numéro de banque sur laquelle sont émis les paiements.
- \* Numéro de chèques Début/Fin de série.
- \* Numéro de lettre de règlement.
- \* Numéro de comptes tiers réglés.

### N° de lettre début/fin à comptabiliser

### Total à la banque

Ce paramètre ne concerne que les modes de règlements par virement.

### Mode de règlements par virements

Zone à renseigner par 'Oui' ou par 'Non'.

<sup>34</sup> 'O' ⇒ Oui



'O' : Génère autant d'écritures sur le compte banque que de virements émis.

'N' : Génère un seul montant global sur le compte banque par traitement.

### **Comptabilisation/Suppression**

2 codes possibles :

'C' : Génère les écritures comptables dans le fichier '**Batch**' d'où elles pourront être validées en historique comptable.

Leur sélection peut s'effectuer dans les traitements '**Batch**' en rappelant :

- \* Le code folio renseigné dans la prise de paramètre des règlements Tiers.

**Ou**

- \* Le code écran '**PRT**'.

La comptabilisation effectuée, les écritures disparaissent du fichier d'attente.

'S' : Supprime les règlements en attente de comptabilisation.

Cette fonction est utilisée pour annuler un traitement de règlements.



## Chapitre 8 Sortie virements sur supports

# 8

### ACCES à l'option

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements Tiers' > '**Sortie des virements sur support**'

```
PRT200      -  SORTIE VIREMENTS SUR SUPPORT  -      15:13:56 Le  3/10/95

Société 03011 STE PRESYS DEMO
(paramètres donnés à titre d'exemple)

SELECTION
-----
Type de sortie      _ (B=Bande / D=Disquette / F=Fichier)

Unité de sortie    _____

ou

Nom fichier        _____

Bibliothèque       _____

Liste              O (O/N)

Réextraction       N (O/N)

01/ F1=Aide  F3=Fin  F15=Chgt envir.
```

Cette option permet le chargement sur support magnétique de tous les règlements Tiers effectués de type 'V'.

#### **Type de sortie**

3 codes possibles :

'B' : Bande.

'D' : Disquette.

'F' : Fichier.

#### **Unité de sortie**

Zone obligatoire si l'unité de sortie est égal à 'B' ou 'D'.

Le numéro de cette unité vous sera communiqué par votre responsable système.

#### **Nom fichier/Bibliothèque**

Zones obligatoires, si la valeur de l'unité de sortie est égal à 'F'.

**Sortie liste**

Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'. Il est conseillé de répondre '**O**'<sup>35</sup> pour conserver la liste des enregistrements écrits sur le support magnétique.

---

<sup>35</sup> 'O' ⇒ Oui